



POITIERS, le 09 février 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Comme précédemment, la CGT commence ce CTT en dénonçant la maltraitance et les sanctions que les agents du CEF d'Angoulême ont subies. Ces dernières n'étaient souvent motivées que par le fait de ne pas désavouer les responsables hiérarchiques.

La CGT demande qu'au vu des nouvelles données de la DIR et de la suspension du Directeur Interrégional, que les abus de pouvoirs soient signifiés et que les maltraitances subies soit reconnues.

La CGT remercie ceux qui ont eu le courage de dénoncer des comportements contraires aux valeurs de la PJJ.

Cela doit nous servir d'exemple pour alerter sur les dysfonctionnements et le non respect des textes.

Dans cet esprit, nous vous demandons d'être vigilant qu'il s'agisse du CEF ou du STEMO sur les amplitudes horaires des agents, les déplacements et sur la bientraitance en générale.

Les agents qui alertent sur ces mises en danger, doivent être valorisés et non stigmatisés comme des empêcheurs de tourner en rond.

La CGT souligne que dans les projets des deux services, les constats et les diagnostics sont justes :

- Sur l'immobilier, sur le manque de lieu de placement, sur des déplacements de plus en plus important.

Quand les constats sont actés, que fait-on ?

- ils sont justes également sur le fait que mise à part trois grandes agglomérations, Poitiers , Angoulême, Châtellerault, nous sommes sur des territoires ruraux où le transport en commun est peu développé. En réponse à ce constat, des véhicules de services nous sont supprimés.

Cette ruralité est également à mettre en lien avec une précarité de plus en plus importante, empêchant les déplacements des familles et leur accès aux dispositifs de droit commun. A une précarité financière s'ajoute une précarité sociale.

La CGT dénonce encore une fois le glissement des tâches notamment administratives pour les éducateurs (game, l'utilisation du logiciel harmonie et un nouveau venue traveldoo).

L'accumulation de ces tâches fait perdre de vue les missions premières de l'éducateur à savoir : **La Prise en charge Éducative.**

L'éducateur PJJ se voit délesté de plus en plus de son temps auprès des mineurs.

Par conséquent ce glissement des tâches entraîne une déperdition dans les statuts professionnels propre à chaque agent.

Quel interlocuteur doit on interroger pour avoir une réponse précise ?

La CGT tient à une pluridisciplinarité des fonctions et non à une confusion des missions de chacun.

Nous terminerons cette déclaration sur le dialogue social que nous trouvons inexistant avec la Direction Territoriale.

Nous attendons toujours la réponse à notre demande de report d'audience. Les moyens syndicaux sur ce territoire sont proche du néant et espérons une évolution positive pour cette année.